



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel :
mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements
pris sur le plan international en matière d'éducation**

Déclaration de l'Asian People's Disability Alliance, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2011/100.



Déclaration*

Aide de la communauté de la diaspora à l'éducation et à l'inclusion des enfants handicapés

L'Asian People's Disability Alliance est une organisation caritative créée il y a 21 ans pour les besoins des personnes et des enfants handicapés au Royaume Uni. Nous avons élargi nos connaissances et échangé notre savoir-faire avec nos collègues du monde du Sud.

Nous souhaitons faire la présente déclaration de sensibilisation aux questions de développement pour l'examen ministériel annuel de 2011, lorsque celui ci se penchera sur le thème de la « mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation ».

La présente « sensibilisation aux questions de développement » est fondée sur son travail effectué en partenariat avec les Voluntary Services Overseas dans le cadre de la Diaspora Volunteering Initiative financée par le Ministère du développement international, qui a recruté et mobilisé des bénévoles professionnels et les a déployés en vue d'exécuter des activités au bénéfice des personnes handicapées et des personnes présentant des besoins en matière de santé mentale dans une zone rurale d'un pays en développement. Ces dernières années, un effort considérable a été fait pour mettre en œuvre les objectifs arrêtés et les engagements pris en matière d'éducation. Toutefois, l'application de ces efforts au ciblage de l'éducation et de l'égalité pour les enfants handicapés est resté à faire.

Nous croyons que l'objectif 2 du Millénaire pour le développement – réaliser l'accès de tous à l'éducation – ignore fondamentalement les besoins particuliers et spécifiques des enfants handicapés en matière d'éducation. Il est dès lors nécessaire de mettre en place des indicateurs plus fidèles et de meilleure qualité pour mesurer le nombre actuel d'enfants handicapés qui acquièrent une éducation du niveau primaire. Cet indicateur permettra aux pouvoirs publics de comprendre la situation et de mettre en place les mesures adéquates pour apporter une aide réelle aux enfants handicapés.

Les facteurs négatifs solidement enracinés comme la réprobation, les préjugés et les autres obstacles continuent d'entraver la participation et l'inclusion des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société, sont aggravés par le manque de capacités et de ressources dans certains pays en développement et ont tendance à reléguer les enfants handicapés au bas de la liste des groupes négligés par la société en général. Les inhibitions culturelles et religieuses jouent un rôle, en ce qu'elles empêchent de nombreux enfants handicapés, en particulier ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, de recevoir un soutien et une formation à l'autonomie qui pourraient permettre à certains d'entre eux de vivre une vie indépendante et de devenir des membres actifs de la société. Au lieu de cela, ils sont confinés dans une vie de dépendance et de charité.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

L'aide de la communauté de la diaspora

La communauté des expatriés a réussi au fil des années à acquérir des compétences et des qualifications professionnelles, et certains de ses membres ont créé des entreprises florissantes. Cette communauté est bien placée pour apporter son savoir faire. Ses membres peuvent aider individuellement ou collectivement et mettre sur pied des projets spécifiques au handicap dans les zones rurales. La communauté peut engager des enseignants et d'autres professionnels de la diaspora et réorienter leur savoir faire pour qu'il corresponde aux besoins éducatifs des enfants handicapés qui n'ont pas accès à l'enseignement. La communauté des expatriés peut organiser des groupes de conseil ou d'orientation, des panels ou des forums d'experts, offrir leur savoir faire avec le soutien de ressources mobilisées et viser de manière stratégique les départements, ministères et autres organes de l'État chargés de la planification des politiques et des services dans les pays en développement afin qu'ils incorporent des mesures d'égalité et d'inclusion sociale pour les personnes handicapées.
